

COLLOQUE ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

URGENCE(S) ÉCOLOGIQUES : QUELLE(S) URGENCE(S) POUR LE DROIT ?

14 au 16 octobre 2020

RENNES

Faculté de Droit & science politique 9 rue Jean Macé - Amphi 3

Sous la responsabilité scientifique de
Nathalie Hervé-Fournereau et Alexandra Langlais, Chercheures CNRS UMR IODE CNRS

Résumé

Au fil des alertes scientifiques se dévoilent des dynamiques complexes d'urgence(s) écologique(s) qui s'imbriquent avec tension et/ou synergie avec des urgences socio-économiques et politiques multiples. De telles alertes ne visent plus à rester dans le seul descriptif de phénomènes naturels et de leurs conséquences mais à les inscrire dans l'urgence de réponses sociétales. Cette construction d'une sorte d'état d'urgence écologique permanente rejaillit sur l'agenda politique et contextualise la production juridique des politiques publiques. Cependant, cette notion apparaît mal définie et donc malaisée à mobiliser. Si le droit peut être l'une des réponses à ces urgences écologiques, il apparaît essentiel d'ancrer la réflexion dans des questionnements extra et para-juridiques. Ces questionnements devront être envisagés tantôt hors du champ juridique, tantôt à l'interface de la science, de la politique et du droit, tantôt dans le champ du droit. Il s'agit d'un vrai défi scientifique et sociétal qu'il importe de relever en raison du caractère inédit de la situation et de l'ampleur des conséquences écologiques et socio-économiques. La présente rencontre sera l'opportunité d'explorer ces vastes questionnements qui résonnent vivement avec la pandémie actuelle du Covid 19.

Questionnements scientifiques

Au lendemain du sommet onusien sur le Climat en septembre 2019 et de la parution du rapport spécial du GIEC sur les océans et de celui du groupe de travail du GIEC sur l'usage des sols, l'urgence climatique devient l'étendard d'une mobilisation de la jeunesse sans précédent. À l'évidence le changement climatique constitue un puissant révélateur et accélérateur de la crise environnementale dans laquelle s'enlise nos sociétés. Toutefois, l'ombre portée de la question climatique ne doit pas occulter la gravité spatio-temporelle des multiples urgences écologiques et alertes des scientifiques du monde entier. Au fil des alertes scientifiques se dévoilent des dynamiques complexes d'urgence(s) écologique(s) qui s'imbriquent avec tension et/ou synergie avec des urgences socio-économiques et politiques multiples. De telles alertes ne visent plus à rester dans le seul descriptif de phénomènes naturels et de leurs conséquences mais à inscrire ces phénomènes dans l'urgence d'une réponse ou d'une action humaine. Cette construction d'une sorte d'état d'urgence écologique permanente rejaillit sur l'agenda politique et contextualise la production juridique des politiques publiques. Cette prise de conscience de l'urgence écologique impose aussi « *un plus grand sentiment d'urgence et des*

actions plus courageuses »¹ et rapide au regard du rétrécissement de la marge de manœuvre dont nous disposons. A l'instar de l'appréhension délicate du concept d'urgence, l'expression d'urgence écologique impose une nécessaire clarification, en particulier, par rapport à d'autres expressions telles l'urgence environnementale. Elle exige de s'interroger sur ses fondements épistémologiques et les diverses fonctions qu'elle peut revêtir au service des processus d'adaptation et de transformation des sociétés exposées à la gravité des risques, voire à l'irréversibilités des atteintes. Si le droit peut être l'une des réponses à ces urgences écologiques, il apparaît essentiel d'ancrer la réflexion dans des questionnements extra et para-juridiques.

Pour mener à bien ces analyses, plusieurs balises sont envisagées :

1-Identifier & caractériser l'urgence écologique

L'identification et la caractérisation de l'urgence écologique conduisent à s'interroger sur ses modes de construction et d'expression spatio-temporelles. L'histoire des sciences et les sciences de la nature contribuent à clarifier progressivement les trajectoires, les zones critiques, les points de rupture

2-Anticiper et répondre à l'urgence

Une variété de mécanismes sont envisageables pour faire face à l'urgence. Ainsi, de l'anticipation des situations d'urgence à la gestion des états d'urgence, la palette des mesures susceptibles d'être prises par les autorités publiques et privées s'est élargie au fil des urgences environnementales

3-Gouverner, gouvernance et responsabilités

Répondre à l'urgence écologique nécessite souvent une réponse juridique planétaire, déclinée à l'échelle régionale (Union européenne par exemple), nationale mais également adaptée aux territoires les plus vulnérables. Comment s'articulent ces différentes échelles de gouvernance face à des urgences environnementales ?

4-Au-delà de l'état d'urgence : sortir de l'urgence

La notion d'état d'urgence se caractérise par une situation exceptionnelle appelant des mesures dérogatoires qui, par essence, ne sont pas destinées à devenir permanentes une fois le danger levé. En l'espèce, est-il envisageable de sortir de cet état d'urgence écologique au vu de la continuité spatio-temporelles de certains risques et atteintes potentiellement graves, voire irréversibles ?

Programme provisoire de la rencontre

Mercredi 14 octobre

13H45 Accueil Amphi III UFR Droit & science politique

14h Discours de bienvenue et d'ouverture

Frédéric Lambert, Doyen de l'UFR Droit & science politique (sous réserve) & Isabelle Bosse Platière-Platière, Directrice de l'IODE, UMR 6262 CNRS de l'Université de Rennes 1

Jean-Raynald De Dreuzy, Directeur de l'Observatoire de Sciences de l'Univers de Rennes

Agnès Michelot, Présidente de la Société Française pour le Droit de l'Environnement

14h30 Propos introductifs

Nathalie Hervé-Fournereau & Alexandra Langlais, chercheuses CNRS, IODE UMR 6262 CNRS

¹ Rapport de l'Agence européenne de l'environnement sur l'état de l'environnement, 2015.

Session sous la présidence d'Agnès Michelot

- 15h *Regards partagés sur l'urgence écologique* (intervenants sous réserve)
- 15h30 *Urgence écologique et éloge d'un temps oïconomique*
Alexandre ZABALZA, Université de Bordeaux
- 16h *L'urgence écologique, un impératif juridique*
Olivier BARRIERE, Université de Montpellier
- 16H30 Pause
- 16h45 *L'éco innovation juridique face à l'urgence écologique*
Alexandra ARAGAO, Université de Coimbra
- 17h15 *Les catégories de l'état d'urgence en droit administratif sont-elles transposables en droit de l'environnement ?*
Agathe VAN LANG, Université de Nantes
- 17H45 Discussion générale

Jeudi 15 octobre

Session sous la présidence de Marie Pierre Camproux-Duffrene

- 9h *La responsabilité de réparer et de prévenir, nouveau paradigme juridique face à l'urgence climatique ?*
Sabine LAVOREL, Université de Grenoble
- 9h30 *L'éco- anxiété face à l'urgence écologique : nouvelle source de préjudice d'anxiété ?*
Caroline DELAHAIS
- 10h Discussion & Pause
- 10H30 *La protection de la biodiversité en haute mer, une urgence écologique*
Odile DEL FOUR, Université de Nantes
- 11h *L'urgence climatique peut- elle réunir ce qui a été scindé ? Analyse de l'évolution juridique des relations entre droit de l'agriculture et droit de l'alimentation*
Luc BODIGUEL, Université de Nantes
- 11H30 Discussion générale
- 12h Pause du midi

Session sous la présidence de Marion Lemoine-Schonne

- 14h *Le quinquennat de l'urgence climatique ? Retour critique sur les intentions et les actes du Président Macron*
Christel COURNIL, Science Po Toulouse

14h30 *Clarifier le rôle de l'expert en situation d'urgence écologique*
Cyprien DAGNICOURT, Université de Rennes 1

15h *Face à l'urgence écologique : les ressources de la responsabilité des entreprises*
Luca D'AMBROSIO, Université de Paris 1

15h30 Discussion générale

16h Pause

16h30 Assemblée générale de la SFDE

Vendredi 16 octobre

Session sous la présidence (à confirmer)

9h *Le juge international et l'urgence environnementale. Quelle place pour les mesures provisoires ?*
Eve TRUILHE, Université Aix Marseille

9H30 *L'urgence écologique : l'urgence d'une participation du juge administratif africain à la protection de l'environnement*
Lassané ZOMA, Université de Ouagadougou

10H *Le développement des stratégies contentieuses : des réponses temporelles et plurielles à l'urgence climatique*
Marta TORRE-SCHAUB et Blanche LORMETEAU, Université de Paris Sorbonne

10H30 Discussion et pause

11h *Sortir de l'urgence : accepter notre perte totale de contrôle*
Jean-Sylvestre BERGÉ, Université Côte d'Azur
Discutant (sous réserve)

11H30 Discussion générale et clôture de la rencontre SFDE

Composition du comité d'organisation

Nathalie Hervé-Fournereau & Alexandra Langlais, Muriel Laisné, Alix Vollet, Elisabeth Huard, Catherine Quemener & Laurence Renard SFDE

Laboratoire

Institut de l'Ouest Droit & Europe, UMR 6262 CNRS

Faculté de Droit & science politique, 9 rue Jean Macé, 35 042 Rennes, Tel. 33 (0)2 23 23 30 33

– www.iode.univ-rennes1.fr

Société Française pour le Droit de l'Environnement

<https://www-sfde.u-strasbg.fr>

Infos pratiques

Comment se rendre à la faculté de Droit & science politique, 9 rue Jean Macé à Rennes

Contact

Tél : 33 (0)2 23 23 30 33

secretariat-iode@univ-rennes1.fr

INSCRIPTION

Gratuit pour les étudiants

Gratuit pour les chercheurs rennais

80 euros – pour les adhérents SFDE : 40 euros

150 euros les 4 sessions pour les professionnels (ou 50 euros par session)

45 euros pour diner de gala du jeudi soir (places limitées)

Protocole sanitaire COVID

Le port du masque est obligatoire et les buffets du jeudi et vendredi ne pourront malheureusement pas être assurés. Le colloque se déroulera dans le respect des conditions sanitaires exigées.

Composition du comité scientifique

Luc Aquilina, Professeur en hydrologie, UMR CNRS Geosciences, Rennes 1

Alexandra Aragao, Professeure de droit, Université de **Coimbra**

Anne Atlan, Directrice de Recherche CNRS, écologie, UMR CNRS ESO, Rennes 2

Marion Bary, Maître de conférences, droit, Université de Rennes 1

Mar Campins, Professeure de droit, Université de **Barcelone**

Marie-Pierre Camproux-Duffrene, Professeure de droit, UMR CNRS SAGE, Université de Strasbourg

Isabelle Cadoret-David, Professeure en économie, UMR CNRS CREM, Rennes 1

Denis Couvet, Professeur, écologie, Museum d'histoire naturelle, Paris

Simon Dufour, Maître de conférences, géographie, Université de Rennes 2

Edgar Fernandez-Fernandez, Chercheur associé, droit, UMR CNRS IODE - Rennes 1

Sophie Gambardela, Chargée de Recherche, droit, CNRS, UMR CNRS Aix Marseille Université

Nathalie Hervé-Fournereau, Directrice de Recherche CNRS, Droit, UMR CNRS IODE Rennes 1

Véronique Inserguet-Brisset, Maître de conférences, droit, Université de Rennes 1

Simon Jolivet, Maître de conférences, droit, Université de Poitiers

Alexandra Langlais, Chargée de Recherche CNRS, droit, UMR CNRS IODE, Rennes 1

Guillaume Le Floch, Professeur de droit, Université de Rennes 1

Marion Lemoine-Schonne, Chargée de Recherche CNRS, droit, UMR CNRS IODE, Rennes 1

Agnès Michelot, Maître de conférences, droit, Université de la Rochelle

Delphine Misonne, Professeure, Facultés Saint Louis, **Bruxelles**

Sylvie Ollitrault, Directrice de Recherche CNRS, science politique/sociologie, UMR CNRS ARENES, IEP/Rennes

Adélie Pomade, Maître de conférences, droit, Université de Brest

Pascale Steichen, Professeure de droit, UMR CNRS GREDEG, Université de Nice

Marie-Ange Schellekens-Gaiffe, Chercheuse associée, droit, Université de la Rochelle

Sophie Thériault, Professeure, droit, Université d'**Ottawa**

Marta Torre-Schaub, Directrice de Recherche CNRS, droit, UMR CNRS ISJPS, Université de Paris
1 Sorbonne